

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(69) 650

Bruxelles, le 9 juillet 1969

MEMORANDUM DE LA COMMISSION AU CONSEIL
RELATIF AU MAINTIEN DES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE
EQUILIBREE DANS LA COMMUNAUTE

TABLE DES MATIÈRES

	page
Introduction	1
<u>I. La situation dans la Communauté</u>	
1. Vue d'ensemble	2
2. Situation dans les pays membres	4
<u>II. Les problèmes</u>	
1. Le contexte extérieur	6
2. La situation de la Communauté	9
<u>III. Les orientations de la politique conjon-</u> <u> turelle dans la Communauté</u>	
1. L'impératif du moment	11
2. Les orientations générales	13
3. Les orientations pour les pays membres	15
<u>Conclusions</u>	18

Lors de la réunion du Conseil tenue le 12 décembre 1968, la Commission avait exposé ses vues sur les orientations à donner à la politique conjoncturelle face aux problèmes que posait alors la situation économique de la Communauté (1). Au cours du premier semestre de 1969, le climat conjoncturel s'est notablement modifié dans plusieurs pays membres, ainsi qu'à l'extérieur de la Communauté. Certains objectifs proposés par la Commission dans son mémorandum ont pu être atteints, mais les problèmes d'équilibre interne de la Communauté sont loin d'être résolus. Dans la plupart des pays membres, des pressions inflationnistes se manifestent ou s'intensifient. Le bon fonctionnement du Marché commun est entravé par des mesures exceptionnelles.

Cette situation confère une importance particulière à l'examen par le Conseil de la situation économique, ainsi qu'à la définition en commun des orientations de la politique conjoncturelle pour les prochains mois.

.../...

(1) Cf. Memorandum de la Commission au Conseil au sujet de la politique susceptible d'être poursuivie au sein de la Communauté pour faire face aux problèmes économiques et monétaires actuels.

I. La situation dans la Communauté

1. Vue d'ensemble

Depuis environ un an, la Communauté traverse une phase de haute conjoncture caractérisée par des progrès exceptionnellement rapides de l'activité économique.

En dépit des différences notables qui subsistent d'un pays à l'autre, une concordance d'évolution est observée sur des points essentiels : boom des investissements des entreprises, expansion accélérée des dépenses de consommation, développement vigoureux des échanges intracommunautaires. Dans la plupart des pays membres, la croissance de l'activité économique rencontre des goulots d'étranglement ; ceci se traduit par un très haut degré d'utilisation des capacités, par un gonflement des carnets de commandes et une réduction des stocks de produits finis dans l'industrie, ainsi que par un allongement des délais de livraison.

Compte tenu des perspectives pour le deuxième semestre de l'année, il est désormais permis d'affirmer que l'augmentation du produit brut de la Communauté atteindra environ 6,5 %, en volume, en 1969 par rapport à 1968. Pareil taux de croissance n'a pas été atteint depuis 1960.

L'expansion rapide de la production a eu pour effet de réduire sensiblement le niveau du chômage. Néanmoins, la situation est contrastée puisque, à côté de tensions vives sur le marché de l'emploi, subsistent des poches de chômage régional ou sectoriel, en raison de la mauvaise adaptation professionnelle de la main-d'oeuvre et de sa mobilité géographique insuffisante.

.../...

La hausse des prix revêt des proportions inquiétantes dans la plupart des pays membres. Cette évolution trouve essentiellement son origine dans l'excès de la demande par rapport à l'offre ; elle s'accompagne dans plusieurs pays d'une nette progression des coûts de production.

La progression des revenus salariaux a été vive au cours des derniers mois dans tous les pays membres ; dans la plupart d'entre eux, elle a même eu tendance à s'accélérer. Une nette expansion caractérise également l'évolution des autres catégories de revenus.

Les tensions conjoncturelles se manifestent aussi dans l'évolution des échanges extérieurs. Depuis le début de l'année, la balance commerciale de la Communauté tend à se détériorer ; une évolution analogue se vérifie dans chacun des pays membres, l'intensité du phénomène étant cependant variable en fonction notamment de la force des pressions exercées sur les importations.

L'ensemble de ces tendances met en évidence le fait important que la Communauté se trouve engagée dans un processus d'inflation, dont il faut éviter qu'il ne s'intensifie au cours des prochains mois.

.../...

2. Situation dans les pays membres

En France, l'expansion de la demande continue d'exercer une vive pression sur les ressources. Cette expansion, qui repose sur le dynamisme des investissements des entreprises et la vigueur de la consommation privée, a été, jusqu'à une période récente, alimentée, par la création de liquidités à partir des opérations du système bancaire et du Trésor. Les tensions sur le marché de l'emploi se sont accentuées et les prix, après une évolution relativement satisfaisante au premier trimestre, sont orientés à la hausse. La situation de quasi plein emploi semble favoriser une augmentation plus rapide des salaires. Malgré la fermeté des exportations, le déficit de la balance commerciale demeure très important, en raison du niveau très élevé des importations. En dépit des limitations imposées aux mouvements de capitaux par le contrôle des changes, d'importantes pertes de devises ont été encore enregistrées depuis le début de l'année, à la fois pour des raisons commerciales et des motifs de spéculation.

Aux Pays-Bas, l'essor de la production se heurte de plus en plus à des goulots d'étranglement. Le marché du travail, en particulier, n'offre plus la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins croissants de main-d'oeuvre, compte tenu, en particulier, de la répartition inégale du chômage sur le plan géographique. La hausse des prix a été exceptionnellement rapide pendant les quatre premiers mois de l'année, en liaison avec l'introduction du système de la taxe à la valeur ajoutée, à tel point que le Gouvernement néerlandais a décrété un blocage temporaire des prix en avril dernier. Le déficit de la balance des opérations courantes (sur la base des transactions non corrigée pour les variations saisonnières) et celui de la balance des capitaux privés à long terme ont été plus que compensés par une amélioration des termes de paiement et par le recours au crédit à court terme en devises.

En Belgique, face à une progression accélérée de la demande, l'élasticité de la production a été relativement satisfaisante jusqu'à une date récente. Le climat des prix s'est cependant détérioré. La perspective de l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée au 1er janvier 1970 risque, par ailleurs, de stimuler dès maintenant la consommation privée et d'accroître ainsi les tendances au déséquilibre.

.../...

L'évolution de la balance des opérations courantes de l'U.E.B.L. est satisfaisante, mais les exportations de capitaux privés sont très importantes, sous l'effet principalement des différences de taux d'intérêt par rapport aux marchés internationaux.

Le Grand-Duché de Luxembourg, doit faire face à des problèmes analogues à ceux qui se posent en Belgique, mais qui sont cependant moins aigus.

L'Allemagne a vu ses réserves de croissance s'amenuiser sensiblement depuis la fin de 1968, comme en témoigne notamment la forte pénurie de main-d'oeuvre. L'expansion de la demande paraît devoir se poursuivre à un rythme rapide. La progression des exportations et des investissements demeure particulièrement vive, tandis que la consommation privée tend à s'accélérer. Le climat des prix se détériore. En dépit de cette conjoncture de plein emploi, la balance des paiements reste caractérisée par des excédents élevés en compte courant. Les exportations de capitaux sont toutefois si importantes que la balance de base est actuellement déficitaire.

C'est en Italie que l'élasticité de l'offre semble le mieux en mesure d'assurer encore, à l'heure présente, une expansion rapide dans la stabilité. Sauf dans le secteur de la construction, les progrès de la production ne paraissent freinés sensiblement ni par les disponibilités de main-d'oeuvre, ni par les capacités techniques. Cette situation pourrait cependant se détériorer dans un proche avenir si, comme il est permis de le supposer, le rythme de progression de la demande intérieure et des coûts salariaux s'accélère notablement. L'excédent de la balance des opérations courantes se réduit ; de fortes sorties de capitaux entraînent une diminution des réserves officielles et rendent plus difficiles le financement de l'expansion de l'activité économique.

II. Les problèmes

1. Le contexte extérieur

Le développement des échanges mondiaux est toujours soutenu. Néanmoins, conformément à l'opinion exprimée par la Commission dans son Memorandum de décembre 1968, il a continué de se ralentir en 1969, principalement sous l'effet de la politique de restriction de la demande intérieure poursuivie aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Cependant, l'économie américaine connaît toujours une hausse rapide des prix. C'est pourquoi les autorités monétaires ont intensifié graduellement les restrictions appliquées à l'accroissement de la masse monétaire. Face aux pressions exercées sur la liquidité par la forte demande de crédit et par les mesures restrictives, les banques américaines ont fait des appels massifs au marché de l'euro-dollar, de telle sorte que les taux d'intérêt pratiqués sur ce marché ont augmenté dans des proportions exorbitantes (1).

La politique de freinage pratiquée aux Etats-Unis a ainsi eu un triple effet sur l'économie de la Communauté: les exportations vers les pays non membres ont accusé un ralentissement, dont l'ampleur a toutefois été relativement modérée jusqu'à présent, les sorties de capitaux privés se sont fortement accrues et, depuis novembre 1968, les taux d'intérêt sur les marchés monétaires ont dû être portés à un niveau exceptionnellement élevé (2).

(1) Le taux à trois mois a augmenté de 6,9 % à la mi-novembre, pour atteindre un maximum de 12,5 % à la mi-juin.

(2) Voir tableau en annexe.

Les perspectives d'évolution des échanges et des paiements internationaux sont, à l'heure actuelle, particulièrement incertaines. A cet égard, l'élément-clé est assurément constitué par les réactions de l'économie des Etats-Unis aux mesures anti-inflationnistes. En particulier, l'efficacité de ces mesures y déterminera le degré de rigueur de la politique monétaire et, pour une part, l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux.

L'hypothèse la plus probable quant aux échanges est celle d'une réduction des importations des Etats-Unis, qui pourrait déjà se manifester dans les derniers mois de 1969. En effet, si l'augmentation de la production américaine est demeurée appréciable au début de 1969, plusieurs indices donnent à penser qu'un certain nivellement pourrait se produire dans un avenir assez rapproché. Les marges bénéficiaires s'amenuisent; les investissements des entreprises, dont la forte expansion assurait essentiellement, ces derniers temps, le dynamisme de l'activité, font l'objet de projets un peu moins ambitieux; le volume des projets de construction de logements se contracte et la croissance des revenus disponibles des ménages apparaît moins rapide. Il se pourrait qu'un climat d'affaires plus difficile se traduise dans un mouvement de déstockage, qui risquerait alors d'entraîner un affaiblissement de la production. Si tel était le cas, il en résulterait des effets plus que proportionnels sur les importations américaines.

Comme, par ailleurs, le Royaume-Uni sera amené à poursuivre une politique d'extrême prudence en matière d'importations, les échanges mondiaux subiraient un freinage dont les effets directs et indirects ne pourraient vraisemblablement pas être compensés par l'accroissement des importations de la Communauté.

Un tel freinage, s'il devait prendre des proportions appréciables, contribuerait à une réduction de l'excès de la demande dans la Communauté. Il permettrait à ceux des pays membres dont la balance courante est fortement excédentaire de parvenir à une structure mieux équilibrée de leurs paiements avec l'étranger. En revanche, il rendrait plus difficile le retour à l'équilibre extérieur dans les pays dont la balance courante accuse un déficit.

Par ailleurs, un ralentissement des échanges mondiaux n'ira pas nécessairement de pair avec une détente sur les marchés financiers, en particulier sur le marché de l'euro-dollar. Dans la mesure où la hausse des prix ne se ralentirait pas sensiblement aux Etats-Unis, les autorités monétaires pourraient, en effet, être incitées à conserver à leur politique un caractère rigoureux pendant un certain temps encore. Les conséquences d'une telle situation sur le climat des affaires, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, sont difficiles à apprécier. L'hypothèse n'est cependant pas à rejeter qu'un refroidissement continu de la conjoncture mondiale, joint au maintien de conditions difficiles de financement, ne pousse ultérieurement les chefs d'entreprise de la Communauté à réduire leurs investissements. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la situation actuelle de la Communauté.

2. La situation de la Communauté

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les pays membres de la Communauté se trouvent engagés simultanément dans une phase d'expansion rapide. A des degrés divers, la progression de la demande nominale excède ou menace de dépasser le volume des ressources que les économies peuvent mobiliser. Il en résulte que le transfert de l'offre disponible vers les pays membres où les tensions sont relativement plus accusées est désormais insuffisant pour réduire l'écart inflationniste qui est en train de se développer, et que les pays exportateurs sont soumis à un appel plus pressant de la demande. Ainsi s'accroît le risque d'un processus cumulatif d'inflation à l'intérieur de la Communauté.

La tendance à la "surchauffe" ne revêt cependant pas la même intensité dans les divers pays membres; elle se place et se manifeste dans des situations très différentes du point de vue des balances des paiements. Cette disparité conditionne naturellement les modalités de l'action à entreprendre pour éliminer l'excès de la demande qui règne dans la Communauté, tout en rétablissant un meilleur équilibre dans les relations de prix et de coûts entre les pays membres et dans les échanges intracommunautaires.

Depuis un certain temps, les Etats membres ont recouru, pour pallier les difficultés les plus immédiates, à des mesures d'exception de plus en plus nombreuses: contrôle des changes, avec comme conséquence la création de marchés parallèles, restriction aux mouvements de capitaux, impôts spéciaux sur les échanges extérieurs, contrôle des prix, etc.

Dans ces conditions, il faut tenir compte du fait que le nécessaire retour aux équilibres fondamentaux doit s'inscrire dans un cadre tel que, dans les meilleurs délais, puissent être abolies ces mesures exceptionnelles, qui constituent un recul par rapport au degré d'intégration déjà atteint et un obstacle majeur pour les progrès ultérieurs dans la réalisation de l'union économique.

III. Les orientations de la politique conjoncturelle dans la Communauté

1. L'impératif du moment

L'ampleur des problèmes internes et externes auxquels doit faire face la Communauté, la nécessité de concilier les priorités propres à chacun des pays membres et l'objectif général d'un retour aux équilibres fondamentaux dans le Marché commun, l'interdépendance accrue des économies des Etats membres, rendent impérative la définition d'une stratégie commune et la mise en oeuvre d'actions coordonnées. Cela ne signifie pas que les ajustements économiques doivent s'effectuer par le biais d'inflations ou de déflations d'adaptation. Il s'agit, tout au contraire, de recourir, dans les différents pays, à un dosage approprié des instruments, qui assurerait la compatibilité des actions au niveau communautaire, entraînerait un coût social minimum sur le plan national, et permettrait d'atteindre les objectifs énoncés à l'article 104 du Traité de Rome.

Dans la situation actuelle, la Commission des Communautés européennes estime que la priorité doit être accordée à la maîtrise des pressions inflationnistes. Elle souligne cette exigence avec d'autant plus de force que, depuis 1967, elle n'a cessé de préconiser une politique d'expansion, que justifiait, au cours des deux dernières années, la conjoncture économique dans les divers pays membres. Aujourd'hui elle met en garde contre une acceptation de l'inflation qui aurait des conséquences économiques et sociales graves pour la Communauté. La modernisation des activités économiques et l'adaptation des structures seraient, en effet, entravées par le maintien de facteurs de production dans des secteurs à faible productivité ou dans des entreprises marginales. L'effet déprimant des processus inflationnistes sur l'épargne des ménages aboutirait à une rupture de l'équilibre des circuits financiers. L'inflation affecterait enfin, une fois de plus, les catégories sociales les moins favorisées, dont les revenus s'adaptent le plus souvent avec un retard considérable à la hausse des prix et dont les moyens de défense contre la détérioration du pouvoir d'achat de la monnaie sont les plus faibles.

.../...

De plus, la lutte contre l'inflation constitue une condition essentielle du maintien de la confiance dans la monnaie et, de ce fait, contribue à la défense des parités monétaires, dont la stabilité est nécessaire à un bon fonctionnement du Marché commun.

Enfin, et peut-être surtout à l'heure actuelle, une action énergique et rapide s'impose pour que la Communauté puisse retrouver au plus tôt une position solide et saine, sans laquelle il lui serait difficile d'affronter dans des conditions satisfaisantes un éventuel affaissement de la conjoncture mondiale. La restauration des équilibres fondamentaux est pour la Communauté une nécessité en face de l'avenir incertain sur le plan économique international.

L'hésitation à prendre les mesures indispensables ne pourrait qu'aggraver les déséquilibres, tant au niveau de la Communauté que dans chacun des pays membres. Elle risquerait d'y compromettre la croissance économique et la stabilité de l'emploi au cours des mois à venir et de mettre en cause le bon fonctionnement du Marché commun, ainsi que la cohésion de la Communauté.

.../...

2. Les orientations générales

Une mobilisation accélérée des ressources économiques, stimulant l'utilisation des facteurs internes de production et les importations, est assurément le moyen le plus avantageux pour réduire l'écart actuel ou potentiel entre l'offre et la demande. La Commission en a recommandé l'usage intensif dans son memorandum de décembre 1968, notamment dans les développements consacrés à la politique des structures; elle ne modifie pas sa position sur ce point. Elle insiste, en particulier, sur la nécessité d'intensifier les efforts en matière de formation et de réadaptation professionnelles, afin d'éliminer le chômage structurel qui subsiste et d'affecter la main-d'oeuvre disponible à des emplois plus productifs. La politique d'ouverture et de compétition que la Communauté pratique en matière d'échanges extérieurs constitue, elle aussi, un élément important dans la lutte contre l'inflation. Il convient, par ailleurs, d'intensifier la surveillance des marchés caractérisés par une concurrence imparfaite. Enfin, il est évident que les Etats membres devraient s'abstenir de toute mesure susceptible de porter atteinte à l'élasticité de l'offre, et notamment à la mobilité des facteurs de production.

Cependant, l'intensité des pressions inflationnistes est telle et les délais requis pour obtenir par la voie de mesures structurelles une expansion adéquate de la production sont si longs qu'il est désormais impossible d'échapper à la nécessité d'observer une stricte discipline dans l'expansion de la demande. Il ne s'agit pas d'entreprendre une action d'une telle envergure qu'elle entraîne une récession, mais plutôt de contenir la progression de la demande nominale dans la limite des possibilités d'accroissement de l'offre globale.

A cet égard, la marge de manoeuvre de la politique monétaire est devenue étroite à la suite des changements intervenus depuis 1968 sur les marchés monétaires et financiers internationaux. Certes, les relèvements des taux d'intérêt, qui ont été appliqués en raison de la hausse des taux sur les principaux marchés internationaux, sont en général conformes à l'objectif d'un freinage de la demande intérieure. Néanmoins, dans les pays enregistrant des excédents élevés en compte courant, une

.../...

augmentation trop importante des taux d'intérêt intérieurs, afin de les aligner sur les taux internationaux, entraverait fortement les exportations de capitaux qui sont souhaitables pour compenser les excédents de la balance des paiements courants et éponger les liquidités intérieures. Il apparaît mieux indiqué de recourir davantage à des moyens agissant directement sur la liquidité bancaire et le crédit qu'à des variations de taux d'intérêt. Il convient, à cet égard, d'observer que la politique monétaire n'affecte habituellement la demande effective qu'avec un certain retard, surtout lorsque les agents économiques ont déjà adapté leur comportement en fonction d'une hausse inflationniste des prix.

Si les restrictions de crédit et la hausse des taux d'intérêt doivent contribuer à la modération souhaitée de la conjoncture, il n'est pas moins nécessaire de donner à la politique budgétaire une part plus grande dans la régulation de la demande. Cette politique offre, en effet, l'avantage de mieux moduler les actions restrictives mises en oeuvre dans les divers pays membres, favorisant ainsi leur compatibilité au niveau communautaire. Elle autorise une régulation mieux adaptée aux causes et à l'intensité des déséquilibres.

D'une manière générale, il y a lieu de restreindre les impulsions émanant des budgets publics. A cet effet, il faudrait, dans les pays qui ont à combattre des tendances particulièrement fortes au déséquilibre, limiter strictement l'accroissement des dépenses des administrations publiques et financer les déficits budgétaires éventuels par un recours à l'épargne intérieure. Les plus-values fiscales devraient, dans tous les pays, être affectées à la réduction de la dette publique ou même "stérilisées" auprès de la banque d'émission. Dans la mesure où ces actions ne suffiraient pas à contenir l'expansion de la demande, il conviendrait d'envisager, en fonction du degré de pression fiscale atteint dans les pays membres concernés, soit une majoration des impôts directs, soit une réduction de certaines des dépenses publiques, notamment des subventions, et un étalement dans le temps de certaines autres.

.../...

En outre, il conviendrait d'éviter une concentration trop forte des dépenses dans les régions et secteurs particulièrement affectés par les tensions conjoncturelles. Certaines de ces décisions peuvent être prises sans délai. Par ailleurs, les budgets des administrations publiques pour 1970 devraient prévoir, en plus d'un net ralentissement dans l'accroissement des dépenses, l'adoption de mesures de fiscalité directe, la suppression éventuelle des avantages fiscaux accordés aux investissements et l'aménagement de certains impôts indirects, qu'imposeraient selon les pays les tendances de la conjoncture.

Dans les circonstances actuelles, un encouragement de certaines formes d'épargne des particuliers, et notamment des salariés, apparaît également souhaitable. A cet égard, il pourrait être envisagé de relever les taux créditeurs versés aux comptes d'épargne, dont l'adaptation est rendue possible du fait de la hausse des taux débiteurs.

La mise en oeuvre des politiques nécessaires au rétablissement des équilibres entraînera inévitablement des sacrifices temporaires. Cependant, tous les agents économiques doivent prendre conscience des exigences nouvelles de l'évolution conjoncturelle dans la Communauté, ainsi que des disciplines nécessaires à la défense de la monnaie. C'est seulement si tous les partenaires sociaux participent, eux aussi, activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble que le succès sera obtenu et que des ajustements plus pénibles pourront être ultérieurement évités. A cet égard, l'accord récent conclu au sein du Conseil économique et social des Pays-Bas pourrait constituer un modèle.

3. Les orientations pour les pays membres

En France, le nécessaire retour aux équilibres fondamentaux implique qu'une gestion monétaire et financière rigoureuse soit maintenue. On peut escompter que l'application stricte des mesures de politique monétaire qui sont en cours d'application exercera progressivement ses effets au cours de la deuxième moitié de l'année. Tout relâchement

.../...

prématuré serait préjudiciable aux objectifs poursuivis. Il importe en même temps que la gestion budgétaire aboutisse effectivement à maintenir le déficit d'exécution de la Loi de finances pour 1969 dans les limites fixées en novembre dernier. Il conviendrait, à cette fin, d'affecter les plus-values fiscales à la réduction du découvert. La modération dans l'évolution des rémunérations reste une condition fondamentale du succès de la politique mise en oeuvre depuis les événements de mai 1968 pour restaurer les équilibres et défendre la monnaie, tout en maintenant un niveau d'activité économique et d'emploi aussi satisfaisant que possible.

Aux Pays-Bas, la lutte contre le développement d'une spirale des prix et des salaires pourrait être grandement facilitée par l'accord conclu au mois de juin au sein du Conseil économique et social. Le succès ultime de cette action suppose cependant qu'en 1970 les autorités allient à une politique monétaire déjà restrictive une gestion budgétaire rigoureuse, notamment dans le domaine fiscal.

En Belgique, les effets de l'introduction du système de la taxe à la valeur ajoutée sur l'évolution des prix, au début de 1970, ne pourront être limités que si cette opération se déroule dans un climat de calme relatif de la conjoncture. Il est, dès lors, souhaitable que la gestion budgétaire soit particulièrement ferme et que la politique monétaire conserve son orientation restrictive, pour éviter qu'un emballement de la demande à la fin de 1969 ne crée des conditions difficiles à cette époque.

De même, au Grand-Duché de Luxembourg, une prudente gestion des finances publiques est indiquée ; la prévention d'une spirale des prix et des salaires suppose cependant une concertation plus étroite entre les partenaires sociaux.

.../...

En Allemagne, il convient de mettre tout en oeuvre pour éviter une expansion trop forte de la demande qui entraînerait dans les prochains mois une hausse sensible des prix. Mais il faut en même temps veiller à ce qu'une action trop vigoureuse de freinage de la demande interne ne contrecarre pas la nécessaire réduction de l'excédent de la balance des paiements courants. La marge de manoeuvre de la politique économique est ainsi très étroite. La régulation de la demande devrait principalement s'opérer par un recours à l'instrument budgétaire ; il convient notamment de poursuivre la stérilisation des plus-values fiscales et de réduire l'accroissement des dépenses publiques. En revanche, l'instrument monétaire devrait être utilisé avec précaution, compte tenu des contraintes imposées par la situation de la balance des paiements. Le maintien de sorties importantes de capitaux est souhaitable pour compenser l'excédent de la balance des paiements courants et pour exercer un effet restrictif sur la liquidité interne.

En Italie, l'accélération prévisible de l'expansion de la demande interne justifie une attitude plus réservée de la part des autorités. Il paraît notamment opportun de faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques, d'autant plus que des charges importantes sont venues grever le budget depuis le début de 1969. Cependant l'adoption d'une orientation prudente en matière de politique budgétaire ne devrait pas empêcher la poursuite de l'expansion à un rythme compatible avec une utilisation optimale des ressources. Par ailleurs, il paraît souhaitable de prendre les mesures permettant de freiner certaines sorties exceptionnelles de capitaux, notamment en prenant des dispositions susceptibles de rendre plus attrayantes les conditions de placement sur le marché italien.

.../...

CONCLUSIONS

En résumé, la Commission constate que la Communauté se trouve actuellement engagée dans un processus inflationniste qu'il importe de maîtriser au plus tôt.

Une action énergique et rapide est nécessaire pour éviter que les déséquilibres ne s'aggravent et ne s'installent durablement, entraînant une forte poussée des coûts, qui porterait gravement atteinte à la position concurrentielle de plusieurs pays membres. Cette action est d'autant plus pressante que la Communauté doit retrouver à brève échéance les équilibres fondamentaux pour être en mesure de compenser, le cas échéant, les tendances déflationnistes qui pourraient découler d'un éventuel ralentissement de la conjoncture mondiale.

La maîtrise des pressions inflationnistes s'impose, en tout état de cause, pour assurer la cohésion de la Communauté, affermir la confiance dans la stabilité des monnaies et permettre aussitôt que possible la suppression des mesures exceptionnelles actuellement en vigueur, qui entravent le bon fonctionnement du Marché commun.

La politique que préconise la Commission vise non à susciter la récession, mais à l'éviter, quand il en est encore temps, par un assainissement de la situation économique de la Communauté.

La Commission demande au Conseil de marquer son accord non seulement sur les objectifs ainsi définis, mais aussi sur les moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser, et notamment sur:

- une mobilisation systématique des ressources disponibles, en vue d'un accroissement de l'offre globale, en particulier grâce à la formation et à la réadaptation professionnelles des travailleurs;
- une limitation de la progression de la demande globale aux possibilités d'accroissement de l'offre globale, grâce à une gestion budgétaire plus rigoureuse, de préférence à des mesures monétaires qui ont été déjà amplement employées et dont la marge d'utilisation est rendue plus limitée par les développements monétaires et financiers internationaux;

- une participation active des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre au sein des pays membres d'une politique économique et sociale qui maintienne, pour l'avenir, les conditions d'une expansion équilibrée.

Les efforts concertés des pays membres pourront ainsi surmonter les difficultés présentes et permettre à la Communauté de concilier l'impératif de la croissance et les exigences de la stabilité.

Annexe

INDICATEURS DE LA CONJONCTURE
DANS LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Moyennes mensuelles
1963 = 100

1. Production industrielle (1)

	1967		1968				1969	1969/1968
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	janvier/mars
CEE	119	124	124	122	132	140	(141)	(+12,5%) ^{x)}
Allemagne	114	120	119	126	131	137	141	+17,8%
France	121	124	126	104	130	141	140	+10,6%
Italie	130	134	135	136	140	143	143	+ 6,4%
Pays-Bas	134	137	141	143	149	156	157	+11,4%
Belgique	112	115	116	119	120	124	130	+12,2%
Luxembourg	106	108	107	111	114	119	.	.

2. Nombre de chômeurs (2)

en milliers

	1967		1968				1969	1969/1968
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1e trim.	janvier/mai
Allemagne	467	446	407	322	265	228	213	-45,5%
France	203	227	238	255	264	255	240	- 6,1%
Italie	1013	975	961	957	973	951	927	- 4,3% ^{xx)}
Pays-Bas	85	88	89	83	78	71	67	-26,2%
Belgique	87	96	100	106	103	102	95	-10,9%

x) estimation

xx) janvier/mars

1963 = 100

3. Prix à la consommation

	1967		1968				1969	1969/68
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	janvier avril
Allemagne	111,2	110,8	112,3	112,5	112,5	113,5	114,9	+ 2,5 %
France	111,9	113,4	115,0	115,8	117,2	119,5	121,6	+ 5,9 %
Italie	118,0	118,4	118,7	119,0	118,8	119,3	120,3	+ 1,5 %
Belgique	116,5	117,4	118,3	118,9	119,6	120,6	122,0	+ 3,3 %
Luxembourg	113,1	113,9	114,7	115,2	115,5	116,4	117,1	+ 2,1 %
Pays-Bas	122,0	122,7	124,0	125,3	125,9	127,5	133,4	+ 7,8 %

1963 = 100

4. Importations de marchandises (3)

	1967		1968				1969
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
C.E.E.	121	132	131	131	138	145	147
Intra CEE	149	162	168	165	184	202	214
Allemagne	119	131	130	132	113	144	149
France	122	125	130	112	135	145	145
Italie	123	134	111	135	133	138	138
Pays-Bas	130	134	146	134	145	150	145
U.E.B.L.	117	150	160	155	148	167	165

1963 = 100

5. Exportations de marchandises (3)

	1967		1968				1969
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
C.E.E.	142	152	160	151	166	174	168
Intra-CEE	151	163	170	165	187	205	212
Allemagne	146	158	163	156	173	183	173
France	132	136	150	120	159	151	150
Italie	155	169	178	188	181	200	197
Pays-Bas	141	148	149	147	154	161	159
U.E.B.L.	125	149	155	152	148	156	156

6. Balance commerciale (3)

Mio. \$

	1967		1968				1969
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
C.E.E.	+ 232	+ 130	+ 606	+ 152	+ 554	+ 423	+ 38
Allemagne	+ 771	+ 784	+ 928	+ 700	+ 995	+ 991	+ 728
France	- 70	- 162	+ 40	- 68	+ 94	- 138	- 199
Italie	- 288	- 318	+ 47	- 175	- 200	- 118	- 145
Pays-Bas	- 121	- 108	- 185	- 117	- 149	- 148	- 129
U.E.B.L.	- 99	- 175	- 204	- 192	- 171	- 240	- 210

7. Réserves d'or et de devises (4)

Situation à la fin du trimestre

Mio. \$

	1967		1968				1969
	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.
C.E.E.	21.107	21.250	21.075	19.936	19.249	19.431	17.444
Allemagne	6.808	6.850	7.030	6.733	6.950	7.497	5.926
France	5.835	6.108	6.023	5.517	4.374	4.200	3.986
Italie	4.148	3.819	3.790	3.702	4.028	3.881	3.698
Pays-Bas	2.104	2.268	2.082	1.988	2.001	1.967	1.954
U.E.B.L.	2.212	2.202	2.150	1.996	1.888	1.886	1.880

Observations: Chaque indicateur appelle un certain nombre de remarques d'ordre statistique. Dans le cadre du présent document, il a été jugé opportun de se limiter aux points principaux ; pour plus de détails, il convient de consulter le dernier rapport trimestriel sur "La situation économique de la Communauté" (2/1969).

Les chiffres mis entre parenthèses sont des estimations provisoires.

Remarques :

- (1) Données corrigées des variations saisonnières par l'O.S.C.E. Non compris la construction, l'alimentation, boissons et tabacs;
- (2) Séries corrigées des variations saisonnières par l'O.S.C.E. Les chiffres des pays membres ne sont pas toujours comparables ; cfr. les remarques relatives aux indicateurs économiques dans le dernier rapport trimestriel sur "La situation économique de la Communauté" (2/1969) ;
- (3) Séries corrigées des variations saisonnières par l'O.S.C.E. Exportations f.o.b. importations c.i.f. ; C.E.E. : Commerce avec les pays non membres ;
- (4) Réserves brutes des institutions monétaires officielles (engagements non compris).

Taux du marché monétaire à trois mois
en %
(fin du mois ou vers la fin du mois)

	Belgique	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Royaume Uni	Etats-Unis	Euro-\$
1968								
janvier	4,75	5,25	3,63	3,63	4,88	7,88	5,38	5,38
avril	4,25	5,38	3,50	3,63	4,75	8,13	6,00	6,56
juillet	4,25	6,38	3,50	3,63	5,13	7,88	5,88	6,19
octobre	4,50	7,25	4,63	3,52	5,38	7,00	5,75	6,63
1969								
janvier	5,60	8,12	3,88	3,63	5,94	7,88	6,25	7,56
avril	6,30	9,00	3,88	3,63	7,25	8,63	6,50	8,44
juin	7,50	10,38	6,00	..	7,94	9,56	..	10,88

Remarques :

- Belgique : certificats du Fonds des Rentes à 4 mois
- France : prêts interbancaires à 3 mois contre effets privés
- Allemagne : dépôts interbancaires à 3 mois
- Italie : dépôts interbancaires
- Pays-Bas : titres à 3 mois émis par les communes
- Royaume-Uni : dépôts à 3 mois auprès des collectivités locales
- Etats-Unis : titres à 3 mois émis par des Sociétés financières de premier ordre
- Euro-Dollar : dépôts à 3 mois